

CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

Accueil > Trouver une certification > Répertoire spécifique > Certification socle de compétences et de connaissances professionnelles (CléA)

Certification socle de compétences et de connaissances professionnelles (CléA)

Code de la fiche :
RS7003

Etat :
Active

↓ Télécharger la fiche ? Aide en ligne

L'essentiel

 Code(s) NSF **100** : Formations générales

 Formacode(s) **15041** : Mise à niveau

 Date d'échéance de l'enregistrement **18-12-2029**

Certificateur(s)

Résumé de la certification

Validation de la certification ou de l'habilitation

Secteur d'activité

Voie d'accès

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Base légale

Pour plus d'information:

Certificateur(s)

Nom légal	Siret	Nom commercial	Site internet
CERTIF PRO	85271587900031	CERTIF PRO	https://certif-pro.fr/

Résumé de la certification

Objectifs et contexte de la certification :

Le socle de connaissances et de compétences mentionné aux articles L. 6121-2, L. 6324-1 et L. 6323-6 est constitué de l'ensemble des connaissances et des compétences qu'il est utile pour un individu de maîtriser afin de favoriser son accès à la formation professionnelle et son insertion professionnelle. Ce socle doit être apprécié dans un contexte professionnel. Ces connaissances et compétences sont également utiles à la vie sociale, civique et culturelle de l'individu.

Compétences attestées :

Le socle de connaissances et de compétences professionnelles comprend :

- 1° La communication en français ;
 - 2° L'utilisation des règles de base de calcul et du raisonnement mathématique ;
 - 3° L'utilisation des techniques usuelles de l'information et de la communication numérique ;
 - 4° L'aptitude à travailler dans le cadre de règles définies d'un travail en équipe ;
 - 5° L'aptitude à travailler en autonomie et à réaliser un objectif individuel ;
 - 6° La capacité d'apprendre à apprendre tout au long de la vie ;
 - 7° La maîtrise des gestes et postures et le respect des règles d'hygiène, de sécurité et environnementales élémentaires.
- Soit 108 compétences identifiées dans le référentiel, regroupées dans les 7 domaines constituant la certification.

Modalités d'évaluation :

Une évaluation préalable des compétences et des connaissances professionnelles du candidat à la certification CléA permet si nécessaire l'adaptation de l'action de formation aux besoins de celui-ci. Les formations relatives à l'acquisition des compétences et connaissances peuvent être proposées indépendamment les unes des autres.

Validation de la certification ou de l'habilitation

Le cas échéant, niveaux de maîtrise des compétences :

Le cas échéant, durée de validité en années :

Si durée limitée, modalités de renouvellement :

Possibilité de validation partielle :

)

Oui

Périmètre de la validation partielle :

Si l'évaluation du candidat établit qu'il maîtrise les compétences d'un des 7 domaines, ce domaine lui reste acquis pendant 5 ans sur une plateforme interprofessionnelle de suivi de CléA. Durée de validité des composantes acquises : 5 ans

Secteur d'activité

Références juridiques des réglementations d'activité :

Articles L. 6121-2, L. 6324-1 et L. 6323-6 du code du travail ;
Articles D. 6113-29, D. 6113-30, D. 6113-31, D. 6113-31, D. 6113-32, et D. 6113-33 créés par Décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 - Art. 1 ;
Arrêté du 19 février 2019 relatif au socle de connaissances et de compétences professionnelles ;

Voie d'accès

Le cas échéant, prérequis à l'entrée en formation :

Le cas échéant, prérequis à la validation de la certification :

Validité des composantes acquises :

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys	Date de dernière modification
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	-	-
En contrat d'apprentissage		X	-	-
Après un parcours de formation continue	X		Certificat CléA délivré sur délégation de Certif Pro par les jurys paritaires territoriaux (Transitions Pro) ou les CPNE	-
En contrat de professionnalisation	X		Certificat CléA délivré sur délégation de Certif Pro par les jurys paritaires territoriaux (Transitions Pro) ou les CPNE	-
Par candidature individuelle	X		Certificat CléA délivré sur délégation de Certif Pro par les jurys paritaires territoriaux (Transitions Pro) ou les CPNE	-
Par expérience	X		Certificat CléA délivré sur délégation de Certif Pro par les jurys paritaires territoriaux (Transitions Pro) ou les CPNE	-

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Aucune correspondance

Base légale

Référence au(x) texte(s) réglementaire(s) instaurant la certification :

Date du JO/BO	Référence au JO/BO
27/01/2020	Décision d'enregistrement au Répertoire spécifique pour une durée de 5 ans, jusqu'au 27 janvier 2025
08/01/2019	Article D6113-31 du code du Travail : "Le socle de connaissances et de compétences professionnelles mentionné au I de l'article D. 6113-30 et le module complémentaire mentionné au III du même article font chacun l'objet d'une certification [...] Ces certifications sont enregistrées au répertoire spécifique prévu à l'article L. 6113-6 ."

Date de décision	18-12-2024
------------------	------------

Durée de l'enregistrement en années	5
Date d'échéance de l'enregistrement	18-12-2029
Date de dernière délivrance possible de la certification	17-06-2030

Pour plus d'informations

Statistiques :

Année d'obtention de la certification	Nombre de certifiés	Nombre de certifiés par reconnaissance de l'expérience professionnelle
2023	14836	-
2022	15089	-

Lien internet vers le descriptif de la certification :

<https://www.certificat-clea.fr/>

Liste des organismes préparant à la certification :

[Liste des organismes préparant à la certification](#)

Certification(s) antérieure(s) :

Code de la fiche	Intitulé de la certification remplacée
<u>RS5080</u>	Certification Socle de compétences et de connaissances professionnelles (CléA)

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation :

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation